

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 10 mars 2020

Présents :

- M. ARNAUD, maire de la commune, Mme CLAVEAU, adjointe au maire
- les représentants des parents d'élèves (RPE) : Mme BESSE, Mme BLANCHARD, Mme BOISSOU, Mme CHAPELLE, Mme DEPARDIEU, Mme GRIVOT, Mme MARSAC, Mme TRIMOULET, Mme HENNION-IMBAULT et M. ROCHE
- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, M. FOURNIER, Mme VERNAUDON, Mme FUMET, Mme PARTIMBENE, Mme LACOUR, M. DUQUEROIX, M. REBELLAC, Mme EBURDERIE, Mme DUTAILLY, Mme MICHELET, M. VUILLERME (à partir de 19h45), M. CHAMINANT

Absents excusés : M. MUSSON, IEN en charge de la circonscription ; M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale ; M. GUDIN, coordonnateur temps périscolaire ; Mme MEZIANE (psychologue EN) ; Mme DEGEORGES, Mme VIAUD, Mme BONNAIRE, Mme FREYCINEL, Mme BOURY, Mme KUNZ, Mme LANTOINE, Mme LUC et Mme THONNELIER représentantes des parents d'élèves ; Mme BESSE, M. SOULA et M. ALIFAT, enseignants

Secrétaire du conseil d'école : Mme BESSE (RPE)

début du conseil 18h35

1/ Fonctionnement de l'école

M. Chaminant donne quelques informations et retours sur des aspects pédagogiques du fonctionnement de l'école :

*Evaluations CP :

L'école a reçu un retour global de la part de la circonscription concernant les évaluations de début d'année (**Repères CP**) ; cela a permis des échanges au cours d'une liaison GS/CP pour déterminer des ajustements de pratique.

En milieu d'année scolaire, fin janvier, les compétences des élèves ont de nouveau été évaluées en français et en mathématiques. Ce **point d'étape en CP** doit permettre aux équipes pédagogiques d'apprécier les progrès et de définir les ajustements à apporter à l'accompagnement des élèves. Nous attendons un retour global de notre circonscription.

M. Chaminant remercie à nouveau les enseignantes de CP pour leur implication dans ce dispositif.

*Liaison GS/CP :

Un temps de concertation entre enseignants de GS et de CP s'est tenu en février. Cela a donc été l'occasion de revenir sur les évaluations Repères CP, de planifier des actions de liaison et d'envisager d'ores et déjà le passage des élèves de maternelle qui ont des besoins éducatifs spécifiques.

*Conseil école-collège :

La 1ère réunion s'est tenue le 18 novembre, peu de temps après notre 1er conseil d'école.

M. Rébellac, M. Vuillerme et M. Chaminant étaient présents.

Les points suivant ont été abordés :

-Evaluations 6^{ème} analyse des résultats :

160 élèves ont été soumis aux évaluations. Quelques problèmes informatiques ont entraîné des difficultés de passation. Les résultats ont montré plus de fragilité en mathématiques qu'en français.

-Projets disciplinaires cycle 3 (inter-degrés PE/PLC) :

Les classes de CM2 ont participé au cross du collège en octobre.

La classe de M. Vuillerme participe au Prix Passerelle en partenariat avec une classe de 6ème ; en mai, ces 2 classes iront voir des représentations théâtrales en rapport avec les livres de ce prix littéraire.

Pas de défi mathématiques en vue malheureusement, malgré une tentative de la part de l'école de fédérer des classes de CM2 et de 6ème autour d'un projet commun clé en main.

Les classes de CM2 se rendront probablement au centre Jacques Prévert pour assister aux représentations théâtrales des élèves de l'option théâtre du collège, sans oublier la traditionnelle journée d'immersion au collège.

Quelques pistes ont également été avancées pour l'année prochaine (action pour l'environnement, échanges de pratiques ...).

-Présentation du Kit cinéma « Azur et Asmar » : ce kit pédagogique remis dans le cadre du projet école et cinéma est disponible à l'école.

Il y aura un autre CEC en juin pour ajuster la liaison avec le collège et refaire un point par rapport aux élèves afin que les enseignants de 6ème puissent prendre en compte tout de suite les besoins des élèves.

En complément de tout cela, M. Chaminant informe le conseil d'école que la direction du collège (M. Honoré ou Mme Coco) ainsi que Mme Brin, professeur d'allemand, viendront à la rencontre des parents des élèves de CM2 le jeudi 19 mars dans la bibliothèque de l'école pour présenter le collège et la classe bilangue.

2/ Projets pédagogiques

Un grand nombre de projets pédagogiques ont été présentés lors du 1er conseil d'école.

Quelques projets supplémentaires :

- Tri des papiers avec le SYDED 87 : chaque classe a bénéficié d'une animation menée par des intervenantes du SYDED 87. Le conteneur à papiers présent dans la cour de l'école est alimenté par les élèves eux-mêmes et/ou par les agents municipaux. Cependant, il est prévu qu'il soit changé parce qu'il est inaccessible aux plus petits.

- Tri des déchets : les classes de CE2 et CM1 ont bénéficié d'une intervention Mr CHOLET, ambassadeur prévention-tri du Val de Vienne.

- projet « foot à l'école » auquel participent les classes de CE1 de Mme Vernaudon et de Mme Fumet, projet animé par deux éducateurs du club de football AS Aixoise. Ce projet comporte également un volet artistique à mettre en place.

- les classes de CP de Mme Kermène et Mme Partimbene ont participé à 4 séances de rugby animées par deux éducateurs du club d'Aix sur Vienne. Ce projet très apprécié des enfants a été clôturé par un tournoi entre les 2 classes et un goûter.

- projet « basket à l'école » ; en cours de construction pour 2 classes.

- Dans le cadre du projet « Je lis, j'élis », les classes de M. Duquéroix et de Mme Fumet vont rencontrer l'auteur jeunesse Céline PERSON au mois de juin.

- Les classes de CE1 et CM1 vont pouvoir bénéficier d'interventions de prévention dans le cadre du service sanitaire (interventions réalisées par des étudiants en santé). Il y aura 4 interventions au total autour des dangers liés aux écrans. Les enfants repartiront avec une petite notice pratique.

- CM1 de la classe de Me Eburderie : les élèves participent à un projet de découverte de la rivière intitulé « au fil de l'eau » et animé par M. BORDE.

- Les classes de Mme Eburderie et de M. Chaminant vont participer à une rencontre autour du badminton le jeudi 2 avril.

- Participation des élèves à la semaine olympique et paralympique : durant toute une semaine, pendant les récréations, des élèves de CM1 et de CM2 ont animé des jeux dans la petite cour et dans la grande cour.

Au programme, il y a eu des jeux sportifs du monde (Amérique Latine, Afrique, Asie et Europe) et des activités en situation de handicap (parcours handi-athlé, lancer en position assise, torball, handi-béret).

- Le voyage à Mézels prévu du 27 au 29 Mai pour les 2 classes de CM2 et la classe de CM1/CM2 s'organise. L'école a obtenu une subvention de la part de la Mairie pour le transport. Il y a également d'autres subventions prévues de la part du comité de jumelage, des Bout en train, du Lion's club. La coopérative scolaire a attribué une somme spécifique au bénéfice des enfants qui vont participer à cette classe découverte. Le prix du séjour est de 147€/enfant (hors coût du transport). Il est prévu, pour le moment, une participation des familles à hauteur de 80€/enfant.

Ce voyage est pour le moment maintenu mais il dépendra de l'évolution du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.

Le blog de l'école (<https://blogsenclasse.fr/87-aixe-sur-vienne-ecole-doisneau/>) est très régulièrement alimenté autour des différents projets et M. Chaminant rappelle qu'il est à la disposition de tous.

M. Chaminant explique que tous les projets réalisés en partenariat avec les associations locales sont très importants. Il indique que c'est essentiel de répondre positivement aux initiatives locales lorsque cela est possible et que cela fait partie intégrante du projet pédagogique de l'école.

3/ PPMS et sécurité

*Le jeudi 12 décembre, un exercice de sécurité a été mené sur notre secteur par la préfecture en concertation avec la commune (*situation de rupture de barrage*). Conformément aux instructions de la DSDEN87, le PPMS n'a pas été activé mais les enfants ont été sensibilisés à la procédure correspondante (regroupement dans le réfectoire puis évacuation vers le Pôle Sportif).

C'était l'occasion de tester les différents niveaux d'alerte et la coordination des moyens pour la mise en sécurité des personnes, dont bien sûr les élèves des écoles.

Mr le Maire rajoute que cela a fait l'objet d'une évaluation au niveau de la Préfecture et que cela a permis de voir si tous les réflexes à avoir sont bien acquis. Cet exercice a également permis de voir quels ajustements étaient nécessaires.

*Un second exercice incendie aura lieu au cours de cette période (fin mars/début avril).

Mr le Maire rappelle que Mr Billac suit tous ces dossiers.

*Situation sanitaire lié au Coronavirus :

Dans le cadre du stade 2 du plan de prévention et de gestion actuellement en vigueur, **aucune mesure de confinement ne s'applique désormais aux élèves et personnels de retour des zones à risque** (Italie du Nord, Chine hors Hubei, Iran...). En effet, ces mesures du stade 1, destinées à éviter l'entrée du virus en France, n'ont plus d'utilité selon les autorités sanitaires dès lors que le virus circule en France. Seuls les élèves et les personnels de retour de la province du Hubei (en principe il n'y en a plus) ou d'un des « clusters » du territoire français font l'objet à titre conservatoire de telles mesures et jusqu'à nouvel ordre. Les voyages scolaires dans les zones à risques sont interdits.

Une fréquentation régulière de l'école reste donc la règle.

M. Chaminant indique avoir eu très peu de retours de familles autour de ce sujet.

Mais M. Chaminant rappelle que ces consignes sont évolutives.

Vous êtes invités à consulter régulièrement la page du site du ministère <https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>, mis à jour et coordonnés sur le plan local avec le préfet et l'Agence régionale de santé, et sur le plan national avec le ministère des Solidarités et de la Santé qui dirige la gestion de la situation sanitaire.

Les consignes relatives aux gestes barrières ont été diffusées auprès des élèves et des familles, via le blog et par affichage devant l'école et dans les locaux de l'école.

Un flyer a également été diffusé aux familles pour les informer de la **mise en place d'une cellule d'information académique**.

La Mairie a également relayé ces informations.

4/ Coopérative scolaire

La vente des photographies de classes a rapporté environ 1 700 €. Le passage aux commandes en ligne n'a pas eu d'impact négatif sur les bénéficiaires. M. Chaminant a pu rencontrer le prestataire pour voir quels ajustements sont possibles à proposer sur le site internet pour l'an prochain.

La vente des tickets de tombola en partenariat avec la FOL87 a très bien fonctionné.

Mme Kermène explique que les comptes de la coopérative scolaire permettent d'envisager une augmentation pour les classes qui partent en classe de découverte (notamment grâce au don du comité des fêtes), tout en maintenant un budget pour les affaires courantes de l'école.

Le conseil des maîtres a décidé d'augmenter la part de coopérative allouée aux classes qui partent en classe de découverte, soit de 30€ à 45€ pour cette année scolaire. Le montant pour les autres classes reste inchangé (25€).

5/ Fête des écoles

Date retenue : vendredi 19 juin (avec report possible au vendredi 26/06)

Une réunion préparatoire avec les enseignants de la maternelle aura lieu le 16 mars.

Les préparatifs sont en cours. Le courrier officiel de demande d'organisation et d'utilisation des locaux et du matériel municipal est en cours de rédaction.

Il y aura une réunion préparatoire début mai ; nous comptons sur la mobilisation et l'aide de nombreux parents.

6/ Préparation de la rentrée 2020

*Effectifs :

-Fin novembre 2019, M. Chaminant a transmis une première projection de 289 élèves pour l'année scolaire 2020/2021. Aujourd'hui, **les prévisions se situent à 297 élèves**, soit 9 de plus que le nombre d'élèves actuellement présents. Un mot sera adressé prochainement aux familles pour connaître les intentions de départ ou pas, et permettre d'affiner les prévisions.

-Toujours fin novembre, conformément aux instructions de Mme Orlay IA-DASEN, l'équipe enseignante s'est réunie pour proposer des organisations pédagogiques pour la prochaine rentrée, en tenant compte de la mise en place progressive aux rentrées 2020 et 2021 d'un maximum de 24 élèves dans les classes incluant des élèves de GS, CP et CE1 sur toutes les écoles du territoire national. **Ainsi une projection avec 14 classes et une autre avec 13 classes ont été transmises** (il n'y a pas eu de retour à ce jour). Sans ouverture de classes, les autres niveaux seraient surchargés (avec 28/30 enfants par classes). Cependant, les prévisions actuelles ne prévoient pas de création de postes sur l'Académie pour la prochaine rentrée puisqu'il y a globalement une baisse d'effectifs dans les écoles de la Haute-Vienne. Il n'y a pas eu de retour à ce jour.

En fonction des nouveaux éléments, l'organisation pédagogique sera finalisée pour la rentrée 2020 et elle sera présentée au prochain conseil d'école.

* Budget :

Nous avons fait part de nos besoins aux services compétents de la commune, tant pour le budget « fonctionnement » que pour le budget « investissement ». Un maintien des différents montants est prévu.

*Service civique :

L'offre d'emploi service civique a été diffusée sur le site de la commune et sur le panneau d'affichage de l'école. Une candidature tardive est parvenue début janvier...trop tard malheureusement pour le recrutement sur l'année civile 2020.

Réponse de M. Gauthier, IA DASEN adjoint : *« Effectivement, un service civique devant être de 6 mois au moins, le recrutement se termine à l'éducation nationale avant les congés de décembre pour une prise de poste à la rentrée de janvier. »*

La maternelle et l'élémentaire reformuleront une demande en juin 2020 pour la prochaine année scolaire.

*Elections des Représentants des Parents d'Elèves (octobre 2020) :

Arrêté du 19 août 2019 modifiant l'article 1 de l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école :

« Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. »

Le conseil d'école y étant favorable, M. Chaminant informe que les élections des RPE se dérouleront uniquement par correspondance en octobre 2020.

Questions des RPE :

1° : Parking esplanade Alexandre-Pichenaud :

- Problèmes de stationnement et de sécurité toujours d'actualité...notamment les vendredis. Est-ce que, comme prévu, la Foire va bien être délocalisée ? Est-ce qu'une solution va également être trouvée pour les jours de marché ? Les RPE expliquent être toujours très régulièrement interpellés par les parents concernant ces points.

Mr le Maire indique que la foire sera délocalisée place René Gillet à partir du 3 avril. Pour le marché, il explique que la municipalité n'a pas évoqué cela avec les exposants mais qu'il risque d'y avoir quelques réticences.

- L'ASVP ne pourrait-il pas intervenir davantage, notamment lorsqu'il y a des stationnements gênants ?

Mr le Maire répond que l'ASVP ne constate pas de stationnements gênants dans le parking mais qu'il va lui demander d'être plus vigilant. Il indique que beaucoup de problèmes devraient être réglés simplement par le bon sens commun. Un enseignant demande si l'ASVP a un pouvoir de police ? Mr le Maire répond que oui, il peut dresser des PV de stationnement.

2° : Gestion de la communication autour des mouvements de grève : les RPE indiquent avoir été contactés de nombreuses fois autour de ce sujet tant concernant les mesures prises par la Mairie que la communication faite par l'école.

M. Chaminant réexplique le contexte :

La loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Cela signifie qu'en cas de grève ou d'absence imprévisible d'un enseignant et d'impossibilité de le remplacer, l'élève bénéficie gratuitement d'un service d'accueil.

Depuis 2008/2009 et l'instauration du « **Service Minimum d'Accueil** » (SMA), obligation est faite pour chaque enseignant de déclarer son intention de prendre part à la grève au moins quarante-huit heures comprenant au moins un jour ouvré avant de participer à la grève. Cette déclaration n'engage pas définitivement son auteur qui peut librement y renoncer.

La DSDEN87 communique aux municipalités le pourcentage d'enseignants ayant transmis une intention de faire grève, souvent tardivement, peu avant la sortie des classes le jour d'école qui précède le jour de grève.

La mise en place du service d'accueil incombe au premier chef à l'Etat sauf quand la part des enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est égale ou supérieure à 25%. Le service est alors organisé par la commune.

Dans le cadre de la procédure préalable au déclenchement de la grève, il revient au directeur d'école d'informer les familles sur les conséquences éventuelles du mouvement social sur le fonctionnement de leur école, ce qui a été fait.

Des échanges d'informations ont lieu également entre l'école et la municipalité.

Ces échanges ainsi que la communication à destination des familles ont pu évoluer dans leurs modalités en raison de l'ampleur du mouvement social de cet automne-hiver, sans intention de bloquer le SMA instauré par la loi ou de perturber les familles, les enseignants ayant respecté les principes de la loi du 20/08/2008.

La situation du mouvement social du 5 décembre a été un peu particulière puisque l'Inspection Académique a communiqué 100% d'intentions de grève alors que certains enseignants n'avaient pas communiqué d'intentions.

M. Le Maire explique qu'il a, de plus, commis une erreur d'interprétation lors du 1er mouvement de grève en écrivant 100% de grévistes et non 100% d'intentions de grève sur le document transmis aux familles. Ce qui a été rectifié sur les communications suivantes.

M. Duquéroix rappelle qu'il n'y avait pas que les enseignants qui étaient grévistes et que ce mouvement social concernait aussi les agents municipaux.

M. le Maire explique que lorsqu'il y a beaucoup de grévistes cela empêche la mise en place du SMA. Il s'excuse néanmoins de ne pas avoir eu le temps de prévenir le Directeur lorsqu'il a dû prévoir une fermeture de l'école le 5 décembre.

M. Fournier rappelle qu'il faut bien dissocier le droit de grève et la possibilité ou non de mettre en place un SMA. Le fait de pouvoir faire grève est un droit et cela n'a rien à voir avec les moyens dont dispose la Mairie pour assurer un service minimum.

Les RPE interviennent en expliquant que lorsqu'il y a un SMA ils ne savent même pas où sont leurs enfants. Ils précisent que l'idéal serait de connaître le nom des enseignants grévistes pour pouvoir anticiper. Mais les RPE notent que ce n'est pas la formule qui a été choisie.

M. Chaminant indique qu'il n'a eu que très peu de retours ou d'appels de familles sur ces journées de grève. Il rappelle qu'il n'est pas le supérieur hiérarchique de ses collègues et qu'il n'a pas à connaître toutes les intentions de grève. Il précise également que faire grève n'est pas non plus fait pour ne rien perturber.

L'école entend certaines préoccupations des familles sur les journées de grève (classe, pas classe ?) ... lesquelles peuvent être contradictoires avec les absences constatées d'enfants dont les familles partent en vacances en période scolaire ...

Mme Vernaudon dit aussi que certains enfants ne sont pas venus à l'école certains jours alors que leur enseignant avait dit qu'il serait bien présent.

M. Duqueroix intervient et explique qu'ils ont été blessés par la formulation de la Mairie lors de la 1^{ère} grève et que certains enseignants ont décidé de ne plus communiquer de la même façon désormais. Il rappelle qu'auparavant des mots étaient mis dans le cahier de liaison des enfants pour prévenir des absences des enseignants lors des mouvements de grève. Il interpelle la Mairie concernant les raisons de la fermeture de l'école le 5 décembre. Mme Claveau explique que la municipalité n'a eu qu'1h pour prendre une décision en s'appuyant sur les données chiffrées transmises par l'Inspection académique. Elle rappelle qu'il faut 1 agent pour 10 enfants. Il fallait donc potentiellement 28 agents pour ce jour-là et la Mairie ne dispose pas de suffisamment de personnels formés pour cela.

Mme Kermène indique que la loi de 2008 est plutôt bienveillante puisqu'elle oblige les enseignants à donner leurs intentions de grève pour qu'un SMA puisse être mis en place. Elle prévient que les règles sont très différentes au collège...

Les RPE expliquent qu'ils trouvent les formulations choisies par la Mairie pour communiquer autour des grèves non satisfaisantes et non rassurantes : *« les services risquent de rencontrer des difficultés pour accueillir tous les élèves dans des conditions optimales »*. Mme Claveau répond qu'il faudra effectivement revoir cette communication à l'avenir.

M. Fournier précise que tout cela a montré que le système de mise en place d'un SMA est perfectible et a ses limites. M. Stortz conclut en indiquant que rien n'empêche à un enseignant de venir préciser qu'il est présent le matin au portail.

Les RPE posent une dernière question autour de ce sujet en demandant si les enfants qui ne fréquentent pas l'école les jours de grèves sont considérés comme étant absents sans motif valable. M. Chaminant explique que cela n'est pas le cas, ces absences étant motivées par le mouvement de grève lui-même.

3° : Cantine :

- Des parents nous ont interpellés parce que visiblement les enfants ne peuvent prendre qu'une seule tranche de pain, quel que soit le menu...

Mme Claveau répond qu'effectivement, les enfants ne peuvent prendre qu'une seule tranche de pain au début du repas mais qu'ensuite ils peuvent en reprendre si besoin à condition qu'ils aient goûté les plats présents sur leur plateau. Cette règle s'applique pour être en cohérence avec les principes de l'équilibre alimentaire sur lesquels la municipalité reste vigilante.

- Des enfants se plaignent de devoir prendre de tout sur leur plateau en sachant qu'il y a certains plats qu'ils ne mangeront pas. Comment pourrait-on les responsabiliser pour qu'ils prennent l'habitude de goûter sans favoriser le gaspillage ? De plus, les quantités semblent être identiques pour tous, ce qui peut aussi entraîner du gaspillage.

Mme Claveau explique que chaque enfant doit prendre obligatoirement sur son plateau : le plat principal + 2 compléments (entrée, fromage, dessert).

Les RPE demandent s'il y a plus de gaspillage les jours où les repas végétariens sont servis ? La municipalité indique ne pas avoir plus de retours par rapport à cela depuis le dernier point fait lors du précédent conseil d'école. Mme Claveau note cependant que le menu réalisé à base d'œufs a plus de succès.

Concernant les quantités, Mme Claveau explique que les grammages utilisés correspondent aux grammages officiels préconisés. Elle précise cependant que les enfants peuvent se resservir et que les accompagnements sont disponibles à volonté (sauf pour les frites).

4° : Divers :

- Les RPE vont interpeller l'IEN de circonscription et/ou Mr Gauthier, adjoint à l'IA DASEN concernant les problèmes récurrents de remplacements des enseignants.

M. Chaminant donnent quelques informations sur les difficultés rencontrées ces derniers temps au sujet des enseignants non remplacés : non remplacement de collègues malades, problématique liée au remplacement de M. Soula (Mme Fumet est à 80%), non affectation d'un personnel supplémentaire lors des réunions de suivi des élèves ... tout cela entraînant la répartition des élèves dans des classes déjà chargées ou au surface de salle restreinte, la prise en charge de classe par le directeur sur son temps de direction, l'annulation de réunions de suivi ...

Au regard de la taille de l'école, nous ne sommes malheureusement jamais prioritaires ...

A cela s'ajoute la difficulté de communiquer clairement auprès des familles, les informations de la DSDEN87 pouvant parvenir très tardivement.

M. Chaminant indique que ces problématiques "humaines" ont déjà fait l'objet de remontées lors de la concertation nationale sur la fonction de direction d'école. Il rappelle également qu'il y a 3 remplaçants attachés à l'école mais qu'ils sont très souvent affectés sur d'autres établissements.

Les RPE informent les membres du conseil qu'ils vont interpeller l'IEN de circonscription sur ce sujet et qu'ils vont également évoquer le service civique.

- Les RPE ont reçu un mail d'un parent qui souhaite que le sujet de la surveillance des enfants dans la cour soit abordé.

Concernant le temps scolaire :

M. Chaminant indique que le directeur d'école est responsable de l'organisation de l'accueil et la surveillance des élèves. Le service de surveillance, à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres, en conseil des maîtres de l'école. Quelques unes des modalités de mise en œuvre ont été présentées lors du précédent conseil d'école.

Les différentes recommandations insistent sur la continuité et l'obligation de surveillance.

Les enseignants veillent à se positionner pour avoir un angle de vue leur permettant une surveillance de tout l'espace cour et de tous les élèves. Il leur arrive également de se déplacer dans la cour.

Des marquages au sol délimitent des zones « interdites » pour les élèves sur ces temps de récréation.

Les « chamailleries » seraient-elles toutes évitables si les enseignants se répartissaient aux quatre coins de la cour ? Les enseignants rappellent que les conflits ont souvent pour origine une cause extérieure à l'école (cartes, toupies, billes ... jeux provenant de la maison).

Quoiqu'il en soit, l'organisation de la surveillance est un sujet sur lequel ils restent attentifs ; par ailleurs, les enseignants gèrent les situations de conflit et soignent les enfants quand cela est nécessaire.

Concernant le temps périscolaire : Mme Claveau indique aussi que la municipalité avait donné les modalités de surveillance dans la cour lors du 1^{er} conseil d'école. Les obligations de surveillance officielle sont respectées. M. Gudin est l'interlocuteur privilégié des familles pour le temps périscolaire ; il assure l'accueil du public, a un rôle de transmission des problèmes rencontrés et est force de propositions auprès de la commune.

Les enseignants et la municipalité rappellent que les parents peuvent les solliciter directement s'ils ont des remarques à formuler et/ou s'il y a une situation individuelle à discuter.

Fin de la séance 20h30

Fait à Aix sur Vienne, le 30 mars 2020

M. CHAMINANT
Directeur de l'école élémentaire
Président du Conseil d'Ecole

Mme BESSE
Représentante des parents d'élèves

